



# Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

Bujumbura, le 20 / 02 / 2024

N/Réf : 540/92/CG/01/1044/JCM/2024

## ATTESTATION D'EXONERATION AU PRELEVEMENT FORFAITAIRE DE 4%

Je soussigné, Jean Claude MANIRAKIZA, Commissaire Général de l'Office Burundais des Recettes atteste par la présente que, conformément à l'article 134 de la loi no 1/14 du 24 décembre 2020 portant modification de la loi n°1/02/du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus, DAVID'S COMPANY, NIF 4001289844, CCF 40016117, est dispensé du prélèvement forfaitaire de 4% sur les factures des marchés publics jusqu'à l'expiration du quitus fiscal 2023-2024 signé en date du 28/11/2023.

Fait à Bujumbura, le 20 / 02 / 2024

LE COMMISSAIRE GENERAL



Jean Claude MANIRAKIZA

### Copie à :

- Monsieur le Commissaire Général-Adjoint ;
  - Monsieur le Commissaire des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales ;
  - Madame, Monsieur le Directeur Général de la Société Publique et Paraétatique ( Tous) ✓
- à BUJUMBURA